ART. 6 N° 18695

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N º 18695

présenté par

M. Nadeau, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne, M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et M. Wulfranc

ARTICLE 6

ANNEXE

À la première phrase de l'alinéa 9, substituer au mot :

« votées »

les mots:

« imposées par voie de l'article 49-3 de la Constitution ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à corriger une erreur rédactionnelle.